

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL DE LA MUNICIPALITÉ

### Fermeture des guichets de l'administration communale

**Faisant suite aux dernières mesures mises en place par l'Etat de Vaud pour freiner la propagation du virus COVID 19, la Ville de Pully ferme ses guichets administratifs et met en place des mesures pour son personnel.**

Réunie ce jour en séance, la Municipalité de Pully a décidé une série de mesures visant à protéger la population ainsi que les collaborateurs de son administration.

Les guichets et réceptions de toute l'administration communale de Pully seront ainsi fermés au public dès le mardi 17 mars et jusqu'à nouvel avis. Par ailleurs, la Ville de Pully rappelle que toutes ses infrastructures sportives et ses refuges sont fermés. C'est également le cas des institutions culturelles (Musée d'art, ArchéoLab, Octogone, Bibliothèque, Café-théâtre de la Voirie).

Pour toutes les questions urgentes liées à des demandes administratives, merci de contacter nos équipes par téléphone ou par e-mail :

- Administration générale, greffe municipal: +41 21 721 31 26 ou [municipalite@pully.ch](mailto:municipalite@pully.ch)
- Affaires sociales : +41 21 721 31 65 ou [affaires.socials@pully.ch](mailto:affaires.socials@pully.ch)
- Domaines, gérances et sports : +41 21 721 35 26 ou [ddgs@pully.ch](mailto:ddgs@pully.ch)
- Office de la population : +41 21 721 31 61 ou [opo@pully.ch](mailto:opo@pully.ch)
- Service des finances : +41 21 721 31 34 ou [finances@pully.ch](mailto:finances@pully.ch)
- Travaux et services industriels : +41 21 721 31 11 ou [dtsi@pully.ch](mailto:dtsi@pully.ch)
- Urbanisme et environnement : +41 21 721 31 11 ou [due@pully.ch](mailto:due@pully.ch)

Pour les renseignements généraux, la centrale de l'Administration est joignable au +41 21 721 31 11.

La Municipalité applique désormais les plans de continuité pour faire fonctionner l'administration en service minimal. Ainsi, tous les collaborateurs dont la présence n'est pas indispensable pour assurer des missions prioritaires doivent rester chez eux jusqu'à nouvel avis. Ces personnes peuvent être appelées à continuer leur activité en télétravail si elles en ont la possibilité logistique et physique.

Dans tous les cas, même pour les collaborateurs présents sur leur lieu de travail, on privilégiera les contacts par e-mail ou téléphone. Toutes les séances de travail au sein de l'administration communale sont annulées.

La Municipalité remercie tous ses collaborateurs pour leur engagement durant cette période difficile et les assure de son soutien.

Pully, le 16 mars 2020 – La Municipalité

*Renseignements complémentaires :*

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –  
021 721 31 46